

14^e

la gazette

Votre rendez-vous
actu' de la **mairie**
du 14^e arrondissement

N° 2

Mars
2025



Espaces verts

Le 14^e se cultive avec vous



édi- to ↓



© Ghislène Ghourailb

Capital végétal, capital de santé et capital environnemental. Ce second numéro de notre gazette s'applique à faire un point précis sur la place de la nature et de la végétalisation dans notre arrondissement.

Notre démarche de transformation de l'espace public cherche systématiquement à faire de la place pour planter des arbres, faire revenir des bandes plantées de pleine terre.

Le développement du patrimoine végétal de notre ville contribue à notre patrimoine de santé environnementale et de santé mentale. Vous êtes nombreuses et nombreux à nous dire que désormais vous choisissez l'itinéraire de votre chemin piéton du quotidien en fonction de ces aménagements. C'est le but !

Nous sommes l'arrondissement où le nombre de mètres carré végétalisés est le plus important. Nous agissons pour le protéger et pour le développer car il n'y a pas 50 solutions pour préparer notre ville aux dérèglements climatiques. Après deux transformations majeures - la promenade Nardal et la forêt urbaine place de Catalogne -, la place Denfert-Rochereau commencera sa transformation cet été. Son aménagement s'inscrira, non seulement dans le maillage végétal de l'arrondissement, mais aussi dans un maillage piéton, toujours plus accessible à toutes et tous.

Je vous invite à rejoindre les centaines d'habitantes et d'habitants mobilisés qui jardinent et plantent, mettent les mains dans la terre. Des projets vont éclore tout au long de ce printemps. Notre volonté depuis toujours est de travailler avec vous. Rejoignez l'équipe qui en quelques heures va planter les vivaces de l'avenue du Général Leclerc que nous regarderons fleurir dans quelques semaines !

Carine Petit,
Maire du 14^e arrondissement

Depuis 2020, nous avons souhaité transformer les rues et les places en donnant une importance accrue au végétal, du plus petit pied d'arbre à la forêt urbaine place de Catalogne. Si ces aménagements améliorent l'esthétique de notre espace public, les enjeux de la nature en ville sont bien plus larges. En effet, les arbres et les plantes participent, mieux que toute autre solution, au rafraîchissement et à la lutte contre les îlots de chaleur. Ce sont de puissants outils pour la dépollution de l'air et la filtration des eaux pluviales. C'est enfin aussi le moyen de recréer une biodiversité foisonnante en milieu urbain.

C'est donc selon ces objectifs que nous devons penser l'organisation du végétal dans notre arrondissement : laisser les espaces de na-

ture se développer aux pieds des arbres même si ce sont des herbes « folles », favoriser les essences au fort pouvoir rafraîchissant plutôt que systématiser les essences fleuries, protéger les jeunes végétaux des piétinements humains ou animaux par des clôtures simples...

Face au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité, Paris doit devenir une ville-jardin. Cela devra se faire, non selon les codes rigides du jardin « à la française » ou d'une esthétique uniformisante, mais bien en répondant aux enjeux actuels. En résumé, une ville-jardin du XXI^e siècle.

Guillaume Durand,
Adjoint en charge de la transformation de l'espace public, de la végétalisation et des espaces verts, de la voirie



©Florence Moncenis

Un peu d'histoire

La famille Cels



Connaissez-vous la rue Cels ? Une rue perpendiculaire à la rue Daguerre, en son nord ? Vous la connaissez peut-être pour l'hôtel Le Mistral qui abrita les amours de Simone de Beauvoir et Jean-Paul Sartre. Mais sachiez-vous que cette rue, ouverte en 1850, porte le nom d'une famille qui fit la gloire du quartier : la famille Cels, horticulteurs de père en fils.

Au mitan du XIX^e siècle, cette partie du 14^e arr. dépendait encore de la commune de Montrouge. Jacques-Martin Cels (1743-1806) était alors receveur principal d'octroi à la barrière Saint-Jacques, à l'extrémité du Faubourg Saint-Jacques. C'est dans un enclos attenant à cette barrière qu'il se mit à la culture de fleurs. Il agrandit l'enclos et créa une pépinière d'arbres exotiques, une pépinière qui ne présentait « point la symétrie recherchée, et même nécessaire, dans les jardins publics de Botanique ; mais [où] les végétaux y [étaient] disposés selon la culture qui leur [convenait] ». Le succès de sa pépinière fit intégrer à Cels l'Institut national (aujourd'hui Institut de France), dans la section d'économie rurale et d'art vétérinaire. Il fut nommé par la suite inspecteur général des pépinières nationales.

La relève

Les trois fils de J.-M. Cels, poursuivirent la culture des plantes exotiques, non loin de la pépinière de

leur père, au niveau des barrières du Maine et du Montparnasse. Il se spécialisèrent dans la culture des plantes d'ornement et contribuèrent à leur développement et leur classification. Dans leur catalogue de cultures, les frères Cels se définissaient comme « Horticulteurs, pépiniéristes, membres de la société d'horticulture de Paris, collaborateurs des annales de flore et de pomone, etc., etc. ».

La postérité

Le Rosier Celsania - semis spontané de Damas, cultivé en Hollande - fut introduit en France par la famille Cels. La pépinière était en son temps la seule à le proposer. Aujourd'hui, on retrouve cette variété un peu partout dans l'arrondissement et notamment chez les fleuristes de la rue Daguerre laquelle, avant d'être ainsi baptisée en 1867, s'appelait rue de la Pépinière, puis rue de la Pépinière de Montrouge, en référence à l'établissement des Frères Cels.

Illustration : Rosier de Cels (Rosa Damascena). Jean Louis Auguste Charlin, illustrateur Pierre-Joseph Redouté ©GrandPalaisRmn (musée des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau) / Daniel Arnaudet

* Description des plantes nouvelles et peu connues, cultivées dans le jardin de J.-M. Cels, É.-P. Ventenat (1799)

la gazette

À l'automne 2023, l'Infomag devenait la gazette du 14^e : un nouveau format pensé comme un journal, plus accessible et au plus près de vous. À chaque numéro, votre équipe municipale y propose un dossier d'actualité et des contenus plus directs pour vous tenir au courant de la vie de vos quartiers. Dans un souci environnemental et économique, pour ce second numéro, nous avons limité le tirage. Ce numéro de votre gazette n'a pas été distribué dans votre boîte aux lettres. Comme votre Agenda du 14^e, vous le retrouvez à l'accueil de votre mairie, dans vos équipements de proximité et dans des lieux partenaires. Il sera également décliné et visible dans l'espace public.

Restez connecté.e

Chaque jeudi, notre newsletter diffuse l'info de l'arrondissement, les invitations aux réunions publiques et à tous les événements.

Pour vous abonner :



MairieParis14



MairieParis14



Mairie14Paris

mairie14.paris.fr

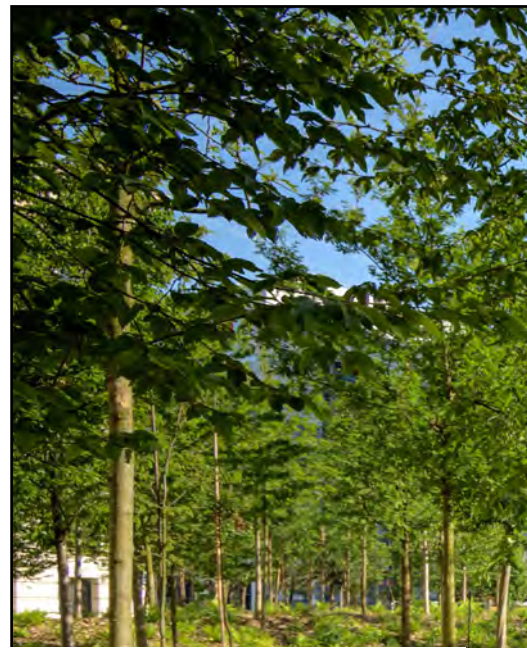
Une question, un projet ? parlons14e@paris.fr

Directrice de la publication : Carine Petit - Édition : Service Communication de la mairie du 14^e arrondissement (Jawaher Aka, Fanta Sannassay) | Photos : Christophe Belin, Bureau des paysages - Alexandre Chemetoff, Frédéric Combeau, Ghislène Ghourab, Jean-Baptiste Gurliat, Mairie du 14^e, Florence Moncenis, Sonia Yassa | Couverture : illustration Flore Avram | Contact : parlons14e@paris.fr / 01 53 90 68 36 - 2, place Ferdinand-Brunot, 75 675 Paris CEDEX 14. | Dépôt légal : mars 2025 | Tirage : 15 000 ex. | Impression : La Maison des impressions - papier certifié PEFC gestion durable des forêts. | "Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages ou images publiées dans la présente publication, faite sans autorisation écrite de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon." (Loi du 11 mars 1957, art. 40 et art. 41 et Code pénal art. 425).

Des budgets pour les espaces verts

Ils permettent leur entretien,
leur densification et la création de nouveaux
espaces. Ils permettent surtout de répondre
aux enjeux à la fois écologiques et esthétiques
auxquels les grandes villes doivent répondre.

Quelques exemples d'investissements et de
transformations dans votre arrondissement,
qui vont dans le bon sens.



Jardin Anna Marly

Juillet 2024



© Sonia Yassa / Ville de Paris

Rue d'Odessa

Mai 2024



© Christophe Belin / Ville de Paris

Rue Severo

Mai 2024



© Sonia Yassa / Ville de Paris



© Frédéric Combeau / Ville de Paris

Place de Catalogne
Juin 2024



Place Brancusi
Mai 2024



Avant

© Christophe Belin / Ville de Paris



Rue des Suisses
Mai 2024

© Christophe Belin / Ville de Paris

Rue Brézin

Mai 2024



© Christophe Belin / Ville de Paris

Rue Mouton-D

Juin 2024



du 14^e arrondissement

Plus vite et mieux !

L'aménagement de Paris n'évolue pas suffisamment vite, ni de manière suffisamment transformationnelle pour être à l'échelle de l'impératif d'adaptation de notre ville au changement climatique. Malheureusement, à Paris, le processus d'action publique est peu lisible et rendu confus par l'accumulation de consultations alibis qui ne s'appuient pas sur un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique et trop souvent en l'absence de publication des résultats et analyses des études préalables et autres procès-verbaux de concertations et réunions de travail. Pourtant les sujets ne manquent pas dans le 14^e arrondissement. L'aménagement du site de l'hôpital Saint-Vincent de Paul et son environnement, l'implantation de la forêt urbaine place de Catalogne, le réaménagement du square du Moulin de la Vierge, la préservation du cadre de vie dans les quartiers Montsouris-Dareau, Villa Brune, René Coty, Pernety, l'aménagement et développement de l'axe Denfert-Rochereau-Avenue du Général Leclerc-Porte d'Orléans, la préservation du site de l'ancien hôpital La Rochefoucauld en s'opposant à la destruction ou à la défiguration des bâtiments et de ce qui subsiste du parc. Enfin, un grand oublié : le bruit. C'est un des deux premiers risques environnementaux à Paris. Le bruit est cause de stress, de problèmes d'audition, de perte de sommeil, de problèmes de concentration. Les sources de bruits les plus grandes sont : le trafic routier, le trafic ferroviaire et le trafic aérien, et sur ce plan là, le 14^e ne manque de rien..

Eric Azière
Groupe Centriste UDI-Modem et Indépendant

Et si la Mairie de Paris agissait vraiment pour les Parisiens ?

Anne Hidalgo se préoccupe de réduire la vitesse sur le périphérique à 50 km/h, au nom de la santé publique. Comme souvent, la noble fin cache l'approximation du moyen. Avant de servir les Parisiens et leurs voisins, l'idée sert surtout la com' de la municipalité. Car derrière l'effet d'annonce, nulle concertation avec les collectivités concernées, nulle coordination avec l'État, nulle stratégie globale, et nulle certitude d'aboutir. À l'intérieur du périphérique, il y a pourtant 1700 km de voies sur lesquelles la Mairie de Paris pourrait, avec les autorités compétentes, agir pour la sécurité, la tranquillité et le bien-être de tous : riverains, piétons, cyclistes, automobilistes, entreprises et services d'urgence. Celles des 6 000 rues de Paris. Lutter contre les excès de vitesse, les conduites sous emprise de stupéfiants ou de l'alcool, organiser un partage harmonieux de l'espace public et le faire respecter, équiper les services de propreté de véhicules silencieux, revenir sur des mesures de circulation ineptes comme celles qui gâchent la vie de milliers de riverains du secteur Jean-Moulin, sont autant de décisions immédiates et efficaces que la Mairie pourrait prendre dès demain matin.

Marie-Claire Carrère-Gée
et les élus du groupe 100% 14^e Patrick Viry, Stéphanie Claux, Jean-François Alexandre et Marie-Louise Duhalde

Sauver l'Institut Mutualiste Montsouris : une urgence pour notre santé

L'Institut Mutualiste Montsouris (IMM), fleuron de notre 14^e arrondissement, traverse une crise sans précédent. Placé en redressement judiciaire le 3 février dernier, cet hôpital privé à but non lucratif, pilier de l'accès aux soins pour toutes et tous, est menacé. Malgré les difficultés, ses personnels continuent d'assurer des soins de qualité, avec dévouement et professionnalisme.

Depuis des années, l'IMM subit une asphyxie financière due à des investissements lourds et à l'insuffisance des financements publics. Aujourd'hui, un risque majeur s'ajoute : la possible disparition du secteur 1, déjà fragilisé par la fermeture de nombreux centres de santé. L'Île-de-France est classée comme un désert médical à 97% selon l'Union Régionale des Professionnels de Santé. La disparition d'un établissement comme l'IMM ne ferait qu'aggraver cette situation, pénalisant d'abord les plus précaires.

L'ensemble des élus du groupe Paris en commun, socialistes, communistes et citoyens s'engage à soutenir l'IMM dans cette épreuve. Nous devons unir nos forces pour préserver cet acteur essentiel de notre système de santé local. Nous appelons les habitantes et habitants du 14^e arrondissement à manifester leur soutien et à interpeller la Région Ile-de-France ainsi que l'État, pour garantir l'avenir de l'Institut Mutualiste Montsouris.

Les élus du groupe Paris en Commun, socialistes, communistes et citoyens du 14^e arrondissement

Duvernet



© Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris

Cour oasis Jean Dolent

Juillet 2023



© Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris

Cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins.

Se nourrir est un besoin vital. Or, environ 30% de la population ne mange pas à sa faim. Cette précarité alimentaire reflète de tant d'inégalités sociales est inadmissible tout comme l'est la précarité qui touche le monde agricole et qui voit ses agriculteurs-rices mettre fin à leurs jours si souvent. C'est pourquoi à l'instar de quelques communes pionnières et de deux autres arrondissements volontaires, le 14^e, soutenu par la Ville de Paris, a décidé de faciliter une expérimentation de caisse alimentaire commune dans l'optique de préfigurer un système de Sécurité Sociale de l'Alimentation pérenne, universel et juste. Ainsi, nous avons commencé à proposer un cadre de travail citoyen et démocratique, réunissant habitant-e-s, associations, commerces locaux et chercheurs-ses. Cette proposition portée par le groupe Écologiste et citoyen n'est pas une solution unique mais un début de réponse. Cette expérimentation de Sécurité Sociale de l'Alimentation vise à réduire la précarité alimentaire, mais également à permettre l'accès à une alimentation saine issue des circuits courts, et se veut un projet le plus démocratique possible, le collectif définira le montant des contributions volontaires, et celui dont chacun et chacune disposera.

Sidonie Parisot
et les élu-es du groupe Groupe
Écologiste et citoyen

Tribune non communiquée

Maxime Cochard
Conseiller de Paris Communiste

Tribune non communiquée

Cédric Villani
Le Nouveau Paris

Un 14^e exemplaire

Avec 28,6 % de surface végétalisée, le 14^e arr. occupe la tête du podium parisien*. Une place qui lui confère un rôle clé dans l'adaptation au changement climatique et la transition écologique. Une place qu'il compte bien garder ! Soutenue par une volonté municipale forte et des efforts collectifs.

* Hors bois (12^e et 16^e arr.). Source : Apur (2021)



Diagnostic territorial

Réalisé en 2021 dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb), ce diagnostic a mis en lumière plusieurs enjeux clés dans le 14^e parmi lesquels la préservation des espaces verts, essentiels à la biodiversité et au cadre de vie. Il souligne l'importance d'adapter l'urbanisme aux enjeux climatiques, en envisageant notamment le recours à des solutions naturelles comme la végétalisation des toits et des façades pour améliorer la qualité de l'air et réguler la température. Mais aussi la préservation des jardins, squares et parcs existants et le développement de nouveaux espaces verts dans les projets d'aménagements urbains.

Le nouveau PLUb

La mobilisation de l'équipe municipale, des conseils de quartier et des associations a joué un rôle déterminant dans la révision du Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb)* entré en vigueur en janvier 2025, faisant du 14^e un des arrondissements les plus mobilisés. Ces travaux ont permis de façonner un projet en phase avec les besoins locaux, notamment en matière de préservation des espaces verts et d'adaptation des bâtiments. Fort d'un tissu urbain spécifique et d'un patrimoine naturel dense, le 14^e a pu orienter le nouveau PLU bioclimatique vers des objectifs de durabilité, renforçant la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Dans le 14^e, le PLUb prévoit de plus que doubler le nombre d'espaces verts protégés, de renforcer la protection de ceux existants et de durcir les obligations des porteurs de projet relatives à la surface de pleine terre, dans le souci d'améliorer la qualité de vie tout en participant à l'effort parisien pour une ville plus durable et résiliente face aux défis environnementaux. Avec le PLUb le 14^e compte désormais 675 espaces verts protégés (EVP). Un EVP est un ensemble paysager existant sur un ou plusieurs terrains que le PLUb protège pour son rôle de maintien des équilibres écologique, sa qualité végétale ou arboricole.

*Le PLUb concerne uniquement les parcelles privées

Les espaces verts

Opportunités, vocation, participation

2023 - 2024

5 000 m²

végétalisés dans nos rues, nos écoles
ou nos espaces verts : l'équivalent
de 4 piscines olympiques.

26,8 % de surface végétalisée

2019 - 2024

4 378

arbres plantés

Source : Ville de Paris

Le 14^e respire

1 566 m²

de surface rendue
aux piétons en 2024

6,1 m²

d'espaces verts ouverts
au public par habitant
et habitante

84 %

de la population se situe
à moins de 5 minutes
de marche d'un espace
vert public

99 % à moins de 10 minutes

Source : Apur (2021)

Engagement citoyen

13

jardins
partagés

104

permis
de végétaliser
et débitumer

Plantations participatives

60

écoliers et écolières
- Square Serment de Koufra
- Square de l'Aspirant Dunand
- Place de Catalogne
(en 2024)

200

habitants et habitantes
- Avenue du Général Leclerc
(mai et octobre 2024)

Verdir le 14^e

**en collectif, en concertation,
ou avec les services de la ville,
la végétalisation est une
expérience collective**



Permis de végétaliser

Lancé en 2015, le permis de végétaliser autorise à jardiner dans l'espace public. Il permet de fleurir un pied d'arbre, de jardiner en pleine terre après retrait du bitume, ou d'installer des jardinières au sol si la pleine terre n'est pas envisageable, en pied de façade ou en limite de chaussée. Pour l'obtenir, il faut être majeur et rejoindre ou constituer un collectif d'au moins 5 personnes avec un projet détaillé. Si l'étude de sa faisabilité est probante, le permis de végétaliser est accordé pour 3 ans minimum.

→ En savoir plus sur www.paris.fr

1 690

permis de végétaliser
et débitumer dans Paris

Végétalisation participative

Rejoignez les prochaines plantations participatives !

Samedi 17 mai à 10h30
Avenue du Général Leclerc

→ Inscription bit.ly/vegetalisation-participative

Plantations participatives La force du collectif

Le 14^e se singularise par son engagement dans la végétalisation participative, favorisant une démarche collective qui place les habitants au cœur des projets. Tout au long du printemps, soixante élèves des écoles Agnès Varda et Prisse d'Avennes ont pu participer à la végétalisation des squares du Serment de Koufra et de l'Aspirant Dunand, mais aussi de la place de Catalogne. L'occasion de les sensibiliser à la nature en ville, à la biodiversité, à la fragilité et au respect des plantes. En mai et en octobre, une après-midi de plantation grand public a également été organisée. Coordonnées par l'Atelier Nous* et encadrées par plusieurs jardins partagés de l'arrondissement, ces plantations participatives ont réuni près de deux cents personnes et permis de planter sur l'avenue du Général Leclerc plus de 5 000 végétaux (vivaces et bulbes) dans 250 m² de jardinières pleine terre et autour de 32 pieds d'arbres préalablement rénovés et agrandis.

«À travers ces projets collectifs, l'envie partagée de redonner sa place à la nature en ville est palpable.»

* Collectif d'architectes et de paysagistes qui promeuvent, à travers leurs projets, le réemploi, la valorisation des ressources, la co-construction et la préservation de la biodiversité

Place de Catalogne Havre de nature

La nouvelle place a été inaugurée en juin 2024. Plantée de 470 arbres, dont 270 arbres grands et moyens et 200 jeunes arbres de 2 à 4 ans, elle offre un nouvel îlot de végétation au 14^e, dans un environnement jusqu'ici très minéral, avec 4 000 m² de forêt dont 860 m² de clairière. Cette "forêt urbaine" s'inspire des forêts naturelles d'Île-de-France avec des charmes et des chênes, naturellement présents dans la région. On y trouve également des chênes pubescents et des érables de Montpellier, plus résilients face aux changements climatiques. Le réaménagement de la place va permettre de rafraîchir le site et ses alentours, de capter le carbone et purifier l'air ambiant et de préserver la biodiversité.



Plantation participative, avenue du Général Leclerc ©Mairie du 14^e (Mai 2024)

7 Bonnes raisons de cultiver des grimpantes en ville



Rue de Coulmiers ©Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris (2019)

La culture de plantes grimpantes en ville présente plusieurs avantages à la fois écologiques, esthétiques et pratiques. On vous explique comment.

Gain de place

Elles se développent à la verticale sur des murs, des balcons ou des treillis, libèrent les espaces de vie souvent restreints en ville. Un petit pot suffit pour obtenir une grande plante.

Thermorégulation

Elles agissent comme un isolant naturel lorsqu'elles recouvrent les façades des bâtiments. Elles contribuent à réduire les îlots de chaleur urbains en absorbant la chaleur du soleil et en maintenant les murs plus frais. En été, elles peuvent abaisser la température des murs de plusieurs degrés.

Qualité de l'air

Comme tous les végétaux, elles captent le dioxyde de carbone et filtrent les particules fines présentes dans l'air, contribuant à une meilleure qualité de l'air en ville. Certaines espèces, comme le lierre, sont particulièrement efficaces pour capter les polluants.

Esthétique

Le vert des grimpantes contraste avec le gris du

béton en ville et apporte une touche de gaieté aux façades et balcons.

Biodiversité

Comme toutes les plantes, les grimpantes favorisent la biodiversité en milieu urbain en offrant des abris et des sources de nourriture aux insectes pollinisateurs, aux oiseaux et à d'autres petits animaux.

Entretien

Certaines plantes grimpantes, comme le jasmin ou le chèvrefeuille, demandent relativement peu d'entretien, ce qui en fait un choix idéal si vous souhaitez bénéficier de verdure sans y consacrer trop de temps. Résistantes, elles s'adaptent bien aux conditions urbaines, même dans des espaces restreints. Elles sont peu gourmandes en eau.

Réduction du bruit

Elles réduisent la réverbération du bruit en ville, surtout lorsqu'elles couvrent des murs ou des façades, offrant ainsi un environnement plus calme et plus agréable pour les habitants.

4 grimpantes à adopter

- Vigne vierge à trois pointes
- Jasmin étoilé
- Clématite des haies
- Passiflore bleue

Article réalisé avec L'Atelier Nous ateliernous.fr

Patrimoine végétal

Tout un chantier !

Comment sauver des plantes avant chantier ? C'est l'épineuse question à laquelle ont tenté de répondre Les Petites Voisines, collectif formé aux Grands Voisins*, en amont des travaux d'aménagement du futur écoquartier Saint-Vincent de Paul. Après un inventaire de la "communauté végétale" du site, Les Petites Voisines ont imaginé des solutions pour la préservation de ses végétaux, remarquables ou pas, tous témoins du patrimoine vivant de ce coin du 14^e, comme ces rosiers aux troncs très épais, proches de ceux décrits dans *Les Mémoires d'Outre-tombe* (1809-1841) par Chateaubriand. Parmi les solutions imaginées : la protection sur place, - sans garantie hélas de la viabilité de cette conservation une fois le chantier lancé -. La mise en BAC-SAC® pour des déplacements temporaires. Et la transplantation ! Des plantes du site ont ainsi pu être replantés avenue Denfert-Rochereau ou dans le jardin de la Fondation Cartier. Une initiative qui illustre le besoin et l'envie de protéger la nature dans un environnement urbain en mutation et souligne l'impact positif des actions citoyennes en faveur de l'écologie.

* Occupation temporaire de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul de 2015 à 2022

Des espaces verts à vivre

Profiter de la nature en ville,
c'est possible. La preuve par le 14^e !

Jardiner les jardins partagés

1

Un jardin partagé est un espace vert cultivé et géré par des riverains regroupés en association. Installé sur des parcelles de la Ville de Paris, ils peuvent aussi être aménagés sur d'autres terrains (bailleurs sociaux, Réseau ferré de France, etc.).



Bon à savoir

→ Les jardins partagés sont ouverts au public sur certains créneaux horaires

→ Pour créer ou rejoindre un jardin partagé dans le 14^e, rendez-vous sur mairie14.paris.fr

Se balader la petite ceinture

2

Ancienne voie ferroviaire construite autour de Paris sous le Second Empire (1852-1870), elle est fermée au service voyageurs dans le 14^e en 1934. La végétation y a depuis repris ses droits offrant une balade nature de près de 1 km de long. Elle est ouverte depuis 2019 à la promenade grâce au budget participatif.

Bon à savoir

- Entrées : 4, rue de Coulmiers et face au 96 bis, rue Didot (7/7, de 8h à 18h30)
- Les Tontons Flowers y ont créé une ferme où ils cultivent des micropousses

Faire la fête la guinguette

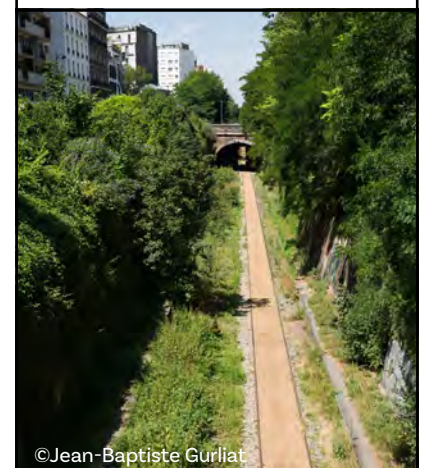
3

Nichée au cœur du joli square du Serment de Koufra, entre les portes d'Orléans et de Châtillon, la Guinguette de la Ressourcerie créative offre un cadre champêtre tous les étés depuis 2022 aux familles et aux noctambules dans une ambiance bohème 100% récup'.

laressourceriecreative.com

Bon à savoir

- La guinguette est ouverte de mi-juin à fin juillet, du jeudi au samedi
- Des ateliers créatifs y sont proposés
- Elle programme tous les soirs des concerts et des dj sets
- On peut y boire et y manger à moindre coût



4

Respirer les parcs et jardins

Le 14^e compte 1 parc, 1 cimetière, 27 squares et 14 jardins publics où se poser pour profiter de nature, de calme et de fraîcheur notamment lors des fortes chaleurs notamment.

Bon à savoir

- 1 nouvel espace vert ouvrira bientôt au public : le jardin de La Rochefoucauld
- 18 squares et jardins sont ouverts 24/24
- Plusieurs d'entre eux sont équipés d'ombrières, de brumisateurs et de fontaines pour se rafraîchir en cas de forte chaleur
- Le 14^e est l'arrondissement avec le patrimoine arboré le plus grand de Paris



© Sonia Yassa / Ville de Paris

S'amuser les rues aux enfants

5

Les rues aux enfants sont des rues piétonnisées et réaménagées pour plus de sécurité et de nature aux abords des écoles.

Réalisé

- Rue Severo
- Rue Jean Dolent
- Rue Boulard
- Rue Jacquier
- Rue Asseline

À venir

- Rue Prisse d'Avennes
- Rue Delbet
- Rue Guillemillot
- Rue Lebouis
- Rue Leclerc - Place de l'Île de Sein

6

Déambuler Aménagements urbains

Plantation d'arbres et création de jardinières sur des trottoirs élargis ou dans les bandes de stationnement, les rues du 14^e sont repensées dans un souci écologique et esthétique.



© Frédéric Combeau / Ville de Paris

Réalisé

- Rue Pernety (devant La Poste)
- Rue Édouard Jacques
- Rue d'Odessa
- Rue du Montparnasse
- Rue Delambre
- Rue Brezin
- Rue Mouton-Duvernet
- Rue des Suisses
- Square Delambre
- Place Constantin Brancusi
- Rue Émile Richard

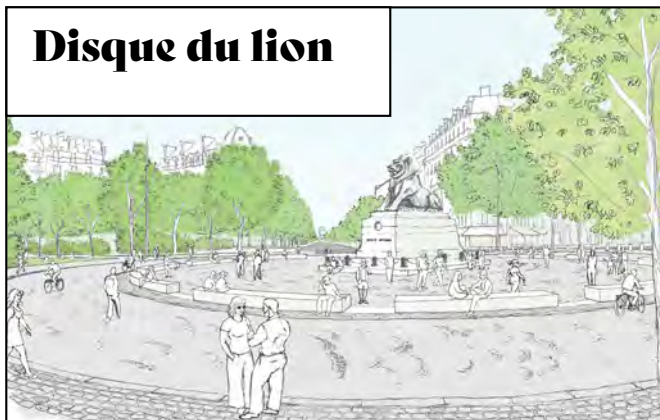
À venir

- Avenue Jean Moulin, rues de la Gaîté, Vandamme, du Général Humbert, place des Droits de l'enfant

Denfert-Rochereau

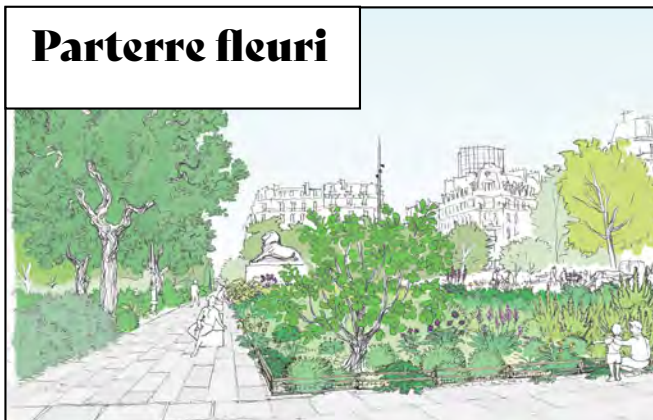
place-jardin, place-paysage, place-vivante

Disque du lion



Disque du Lion - Projection © Bureau des paysages - Alexandre Chemetoff

Parterre fleuri



Vue Saint-Jacques - Projection © Bureau des paysages - Alexandre Chemetoff

Que serait le 14^e arrondissement sans la place Denfert-Rochereau ? Indissociable de l'arrondissement, cette place où l'on fêtait le Lion de Belfort de la fin du XIX^e jusqu'au début du XX^e, est devenue une place inhospitalière, sacrifiée à la circulation automobile. Elle s'appête à être transformée en une place à la fois jardin, paysage, vivante, grâce à la réunion de ses trois squares, autour d'un centre apaisé et végétalisé. Les coulisses du projet.

Place composée

Fondé sur l'existant, la place va évoluer pour s'adapter aux besoins d'aujourd'hui. La future place réunira les squares Ledoux, Jacques Antoine et de l'Abbé Migne autour d'un centre apaisé. Elle raccrochera à l'Ouest comme à l'Est les squares et les terre-pleins de la rue Froidevaux. Son nouveau plan reprendra les tracés d'origine de la place formant un quadrilatère régulier. Réunis autour d'un centre piétonnier, les trois squares du centre seront agrandis et reliés les uns aux autres. Le projet rapprochera les autres squares, eux aussi agrandis, et transformera les trottoirs en promenades plantées.

Place paysage

L'aménagement du disque piéton au pied du Lion de Belfort magnifiera la situation d'exception de la place. Le disque autour de la statue offrira une nouvelle place au cœur de la place, où l'on pourra se donner rendez-vous et se tenir, pour contempler à la fois la statue et le panorama de la ville. Dans l'axe du boulevard Raspail, on pourra par exemple apercevoir la haute silhouette du tribunal judiciaire de Paris aux Batignolles. Cette nouvelle place végétalisée complètera une promenade verte quasi ininterrompue de la Cité internationale universitaire jusqu'à la Seine.

Place jardin

Les sols accessibles à pied seront constitués de dallages et de pavés modulaires en granit posés sur sable. L'herbe poussera dans les joints de ces sols. Les arbres, arbustes, plantes vivaces, couvre-sols existants et nouveaux seront étiquetés et des plaques signalétiques donneront des informations sur les végétaux. La place devenue jardin sera un lieu d'observation de la nature avec ses propres dynamiques naturelles et vivantes. Il sera alors possible d'y distinguer les arbres et les plantations. Cette place-jardin offrira une respiration dans la ville et dans l'arrondissement. Les espaces verts seront complétés par une centaine d'arbres familiers ou exotiques. Les pépinières de la ville

de Paris situées à Rungis fourniront toutes les espèces.

Place apaisée

Aujourd'hui carrefour dédié à la circulation automobile, la place sera apaisée et les différents modes de déplacements y seront mieux répartis. Celles et ceux qui vont à pied, les enfants, les animaux de compagnie, les usagers des transports en commun, seront les premiers bénéficiaires de ce nouveau partage. Les surfaces dédiées aux piétons augmenteront de 9 000 m². Celles occupées par la circulation automobile diminueront de plus d'un hectare. Le centre de la place constituée par le disque du Lion et le tapis de pierre entre les deux pavillons Ledoux - Musée de la Libération et Catacombes - sera dédiée aux piétons. L'autobus 38, les vélos, les véhicules prioritaires de la Préfecture de police y seront seuls admis. Un couloir réservé aux autobus et aux taxis, aujourd'hui inexistant, longera les trottoirs extérieurs, permettant une meilleure répartition des arrêts et des autobus. Les espaces réservés aux cycles seront considérablement augmentés, une piste cyclable bidirectionnelle au Nord et une piste monodirectionnelle au Sud, constitueront un réseau relié aux axes existants assurant une continuité des parcours sécurisés. Les véhicules automobiles contourneront la place sur deux voies en anneau.

Dates clés

2023-2024

Études préliminaires

2025-2026

Travaux de libération
des emprises des
chaussées

et

plantations et
aménagements

La place en chiffres

Aujourd'hui

4,2

hectares
d'emprise traitée

368

essences d'arbres
recensées

Demain

+ 2 800

m² de surfaces
végétalisées

100

arbres plantés
(55 feuillus et 45 palmiers)



Alexandre Chemetoff © Bureau des paysages - Alexandre Chemetoff

Alexandre Chemetoff Artisan du paysage

Alexandre Chemetoff a 75 ans. Son métier ? Paysagiste, architecte, urbaniste. Dans cet ordre ! "Les disciplines sont mêlées, c'est absurde de ne pas les penser ensemble" nous dit-t-il. Avec son équipe, réunie dans le bien nommé Bureau des paysages, Chemetoff a pensé la future place Denfert-Rochereau. Une place qu'il connaît bien. Avant d'installer sa maison et son atelier à Gentilly, il a vécu et travaillé dans le 14^e. "J'ai eu un atelier rue des Plantes, un autre passage Denfert. J'ai habité boulevard Saint-Jacques, rue Dareau, boulevard Raspail. Ce sont des endroits familiers. Avec ce projet, j'ai redécouvert l'arrondissement d'une autre façon. Dans mon souvenir d'habitant, la place Denfert-Rochereau était plus un carrefour [...] Elle n'est pas normalement constituée, on l'appelle place, on peut s'y donner rendez-vous autour mais la place n'est pas un lieu de convergence, je ne la vis pas comme ça." Et c'est cette perception qui l'a guidé pour imaginer la future place. Une place où l'on puisse se tenir au pied du Lion de Belfort et profiter de l'ouverture de la place sur les horizons de la ville : "boulevard Arago vers la vallée de la Bièvre, les autres vers la Seine, Froidevaux vers le centre du cimetière Montparnasse." Une place où l'on puisse profiter du riche patrimoine végétal existant, mais qu'on ne voit plus. "Quand on regarde la place, on se projette sur sa transformation. On la regarde pour ce qu'elle pourrait être

et non pas pour ce qu'elle est. Et on se sert de ses qualités pour les rendre plus perceptibles. Ce ne sera pas une nouvelle place, mais une transformation à partir de son histoire." Car Chemetoff aime composer avec ce qui existe. Une manière très contemporaine d'envisager les choses. "C'est intéressant parce qu'on dépense moins d'énergie, on se sert des éléments d'intervention, de l'existant, de l'environnemental. La place portera plusieurs signatures : Bartholdi, Guimard, Ledoux, Davioud... Elle est une addition d'interventions que nous prolongeons et revisitons au service de nouveaux usages : se retrouver, jouer..." Ce prolongement se fera en concertation avec les habitantes et les habitants du 14^e car depuis toujours Chemetoff s'attèle à parler et échanger, ouvrir ses projets à la discussion. Ici, avec les élus, les services de ville, mais aussi les habitants. "Il faut écouter, en parler, être dans une démarche ouverte." Une concertation sur la place Denfert-Rochereau a déjà été engagée. Le Bureau des paysages a déjà changé des éléments du projet, au profit du projet. "Il y a eu des demandes de strate arbustive pour créer des reliefs différents. Nous avons écouté. Nous avons trouvé ça inspirant." Il souhaite que ce dialogue se poursuive avec des visites de chantier. Alexandre Chemetoff voudrait également faire un feuilleton des travaux de la place pour que le plus grand nombre suive les travaux. L'idée nous plaît. Et vous ?

Le CAUE, acteur clé de l'aménagement urbain durable

Pour adapter le 14^e au réchauffement climatique, la mairie collabore étroitement avec le CAUE de Paris (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)



L'équipe municipale du 14^e œuvre depuis plusieurs années avec le CAUE pour renforcer la place de la nature dans le paysage urbain, en initiant des projets de végétalisation adaptés aux spécificités de l'arrondissement. Le 14^e arrondissement le plus vert de la capitale*, souhaite rendre la végétation accessible à toutes et tous, y compris dans ses quartiers les plus denses. Grâce à l'expertise technique du CAUE, la mairie accompagne l'arrondissement dans la transformation des espaces à la fois publics et privés. Le Permis de végétaliser, largement soutenu par le CAUE, offre à de nombreux habitantes et habitants la possibilité de verdir trottoirs et pieds d'arbres, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie en ville.

*En excluant, les 12^e et 16^e arrondissement qui profite d'un bois sur leur territoire

Le CAUE intervient aussi sur des projets structurants comme la végétalisation des cours d'école ou la création de jardins partagés, où il conseille sur les meilleures pratiques écologiques. Cette synergie entre élus, techniciens et citoyens fait du 14^e un modèle unique par rapport à d'autres arrondissements moins axés sur cette dynamique participative. Cette collaboration nous permet de réinventer l'urbanisme en intégrant la nature, tout en sensibilisant à l'importance de la biodiversité.

Marches exploratoires

Pour rendre compte de la réalité et de la diversité du territoire parisien, le CAUE de Paris illustre les problématiques architecturales, urbaines ou environnementales qu'il aborde par des promenades urbaines et des visites de sites. Plusieurs ont été organisées dans le cadre de la démarche Embellir votre quartier (v. encadré). Ces marches exploratoires sont des moments d'observation, d'échanges et de propositions pour faire évoluer votre quartier.

Embellir votre quartier La concertation au cœur

Cette démarche participative répond à plusieurs objectifs : développer la végétalisation, redonner de la place aux piétons, créer des itinéraires et pistes cyclables, apaiser les circulations et vous permettre de vous réapproprier l'espace public. Après le quartier du Grand Montparnasse, le quartier du Sud 14^e (secteurs Porte de Vanves-Plaisance, Didot-Jean Moulin et Montsouris*) est concerné par cette démarche. Chaque secteur a bénéficié d'une concertation dédiée entre le 1er mars et le 18 mai 2024. Parmi les 470 contributions réparties sur 90 sites, 28% concernaient les végétalisations, plantations et permis de végétaliser.

→ Retrouvez la synthèse des propositions retenues suite aux ateliers de concertations et aux marches exploratoires, sur notre site internet mairie14.paris.fr

* La Porte d'Orléans, qui fait actuellement l'objet d'un travail spécifique avec les habitantes et les habitants, n'est pas ciblée par cette démarche.